

Présentation du dispositif DEMAR Agriculture Ruralité Découverte des Métiers pour l'Apprentissage en Région

Dispositif financé par le Conseil Régional Midi-Pyrénées

Contexte de mise en place de l'action :

Les contrats en apprentissage sont un excellent moyen pour permettre à des jeunes de rentrer dans le monde du travail. Cependant, on constate que les jeunes candidats à l'apprentissage ont souvent :

- ✓ Une image faussée et parfois même négative du dispositif « apprentissage ».
- ✓ Des difficultés pour trouver des employeurs prêts à contractualiser pour deux années.

Objectif du dispositif DEMAR :

Découvrir des métiers dans les secteurs de la ruralité et de l'agriculture.

Confirmer son intérêt pour un métier ou une filière professionnelle et tester ses aptitudes et ses compétences au regard des gestes techniques de base du métier envisagé.

Conseiller et orienter les jeunes vers un nouveau métier si nécessaire.

Conclure un contrat d'apprentissage.

Secteurs d'activité concernés :

Tous les champs de compétence du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : agriculture, productions animales, systèmes de cultures, apiculture, cheval, viticulture/œnologie, travaux paysagers, jardins espaces verts, horticulture, maraîchage, arboriculture, eau, forêt, environnement, agrofournitures, agroéquipements, agroalimentaire, services en milieu rural, animation, service aux personnes, commerce...

Et pour les départements où il n'y pas de dispositif DEMAR Artisanat, le secteur de l'artisanat en milieu rural : bâtiment, mécanique ...

Publics concernés :

Publics : jeunes, demandeurs d'emploi entrant dans le cadre du dispositif de l'apprentissage (16-25 ans) et ne présentant pas de freins majeurs pour la signature d'un contrat d'apprentissage.

Centres partenaires :

Dans tous les départements de la région Midi-Pyrénées il y a un centre CFAA et/ou CFPPA partenaire :

Aveyron : CFPPA de Rodez La Roque et CFPPA de Saint Affrique

Tarn : CFPPA du Tarn et CFAAH du Tarn

Lot : CFAA/CFPPA du Lot

Haute Garonne : CFPPA de Auzeville, CFPPA d'Auterive et CFAAH Auzeville.

Ariège : CFPPA Ariège Comminges et CFAA Piémont Pyrénées

Hautes Pyrénées : CFPPA Hautes Pyrénées et CFAA Piémont Pyrénées

Tarn et Garonne : CFPPA de Moissac

Gers : CFPPA de Mirande

Le CFPPA de Rodez La Roque assure la coordination du Dispositif DEMAR Agriculture Ruralité.

Descriptif de l'accompagnement :

Cette action est en entrée sortie permanente, avec une individualisation totale.

Les publics sont orientés par les prescripteurs : Mission Locale, Maisons communes pour l'emploi, ARFE, ANPE, autres....

Suite à l'orientation par les prescripteurs, un responsable pédagogique, disponible sur chaque site, reçoit en entretien individuel le stagiaire pour :

- présenter l'action de formation,
 - déterminer le métier ou la filière professionnelle intéressant le stagiaire,
- évaluer les pré requis et le degré d'adhésion du postulant,
 - confirmer l'orientation et l'intérêt du stagiaire pour la formation par la voie de l'apprentissage,
- inscrire à la formation ou réorienter vers les prescripteurs.

Les essais professionnels représentent la base du dispositif. Ils sont répartis sur 3 périodes de deux semaines (70h).

A la suite de chaque période d'essai professionnel, un entretien bilan sera réalisé avec le stagiaire et son tuteur en entreprise. Ce bilan permettra notamment de décider avec le stagiaire de la réalisation d'une période de stage supplémentaire ou de la signature du contrat d'apprentissage.